

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2026**

Délibération n°2026.02.016

Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) du territoire de GrandAngoulême : Avenant n°2

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 janvier 2026

Secrétaire de Séance: Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Lionel MAHERAULT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Jean-Claude COURARI, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Christophe DUHOUX à Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Catherine REVEL à François ELIE,

Excusé(s): Frédéric CROS, Fabienne GODICHAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.02.016**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME : AVENANT N°2

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : VALORISATION DU TERRITOIRE

Enjeux : [10699 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaine concerné par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Dans le cadre de la crise sanitaire économique et sociale de 2020 et afin de renforcer le dialogue avec les territoires, l'État a proposé aux élus locaux un cadre partenarial pour favoriser la relance et consolider la transition écologique au travers de la signature de "Contrats de Relance et de Transition Ecologique" devenus "Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique" (CRTE).

Le CRTE vise la simplification et la mise en cohérence des soutiens apportés par l'État. Dépourvu de crédits propres, il constitue un « contrat-enveloppe » regroupant les différents dispositifs de financement en appui aux collectivités.

Un plan d'actions, en adéquation avec le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », retrace les projets d'investissement portés par les communes et l'intercommunalité, au service de la transformation du territoire.

Dans ce contexte, par délibération n°186 du 8 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé le projet de CRTE et son plan d'actions. Le contrat a ensuite été signé avec l'État le 15 juillet 2021.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a demandé aux préfets de département de relancer la dynamique des CRTE. Il s'agit de faire le point sur l'avancement des opérations inscrites initialement dans ce contrat et d'établir un avenant qui permettra notamment d'intégrer de nouveaux éléments afin de faire pleinement converger le CRTE avec le projet d'agglomération «GrandAngoulême vers 2030» jusqu'à fin 2026.

Le présent avenant a pour objet :

- D'actualiser les projets de l'agglomération et de ses communes membres ainsi que les cofinancements y afférents ;
- De recenser les projets prioritaires, « matures », prêts à être engagés d'ici fin 2026, intégrant ou répondant aux objectifs de la transition écologique ;
- D'intégrer au CRTE les dispositifs spécifiques de revitalisation des centralités et de la ruralité : « action Coeur de ville », Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) multi-sites, « Villages d'avenir » et « Grand Village pour demain ».

Il confirme l'importance d'un contrat large, multithématisque, ensemblier, qui va au-delà de la seule transition écologique, tenant compte des enjeux de cohésion, de développement et de proximité partagés entre GrandAngoulême et l'État.

Cet avenant a également pour spécificité de donner la visibilité des projets communaux.

Il s'inscrit dans la politique contractuelle plus globale que GrandAngoulême mène avec ses partenaires : l'État, la région Nouvelle-Aquitaine au titre de sa politique territoriale (Contrat de Projet État-Région - CPER 2021-2027, Contrat de Développement et de Transitions

2023-2025), le département de la Charente (Convention d'investissements 2022-2024) et l'Europe-Région en tant qu'autorité de gestion des fonds territoriaux européens (Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux - DLAL - Leader/FEDER 2021-2027).

Il représente un espace de dialogue sur les priorités et les financements dans un cadre pluriannuel (même si les financements de l'État restent annualisés).

Pour GrandAngoulême : 19 projets accompagnés financièrement par l'État entre 2021 et 2025 à hauteur de 15 M€, dont :

- Le Pôle d'Echanges Multimodal à La Couronne (parvis et passerelle) : 1,3 M€ de cofinancements État - DSIL (soit 27% du coût HT de l'opération) ;
- L'aménagement de l'îlot Renaudin : 307 000 € - Fonds Fiches (soit 19% du coût HT de l'opération) ;
- La Flow Vélo (4 tranches) : 716 232 € - FNADT et DSIL (soit 36% du coût HT de l'opération) ;
- La réhabilitation du bâtiment Alliance (boulevard Artigalas à Angoulême) : 179 720,20 € - DSIL et Fonds Vert (soit 40% du coût HT de l'opération) ;
- Le relamping et la mise aux normes des éclairages publics : 115 000 € - Fonds Vert (soit 10% du coût HT de l'opération) ;
- La généralisation de la collecte des biodéchets : 809 764 € - ADEME (soit 38% du coût HT de l'opération) ;
- L'école de la 2^{ème} chance : 300 000 € - FNADT (soit 27% du coût HT de l'opération) ;
- Le Manager Commerce dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) multi-sites : 57 628 € (soit 58% du coût HT de l'opération) ;
- La Maison de l'attractivité touristique et culturelle (tranche 1 : acquisition) : 451 932,15 € - DSIL (soit 69% du coût HT de l'opération) ;
- L'aménagement du port de L'Houmeau – Capitainerie : 208 750 € - DSIL (soit 49% du coût HT de l'opération).

Pour les communes (non exhaustif) : 63 projets portés dont :

- OS 1 - Accélérer la transition énergétique et écologique : 18 projets ;

- OS 2 - Développement économique pour un territoire qui crée des emplois : 5 projets ;
- OS 3 - Agir pour la cohésion territoriale et sociale : 40 projets.

En perspective, 8 projets ont été présentés par GrandAngoulême pour des cofinancements Etat 2026 :

- La mise en place de lignes de covoiturage ;
- Le déploiement des stations « Vélo Modalis » ;
- La Maison de l'attractivité touristique et culturelle (tranche 2 : travaux de rénovation) ;
- L'extension du site Nadia Boulanger du conservatoire Gabriel Fauré, en cours de réhabilitation ;
- L'aménagement du cheminement sur l'île « Champ Bréchaud », dans le cadre de la Flow vélo ;
- L'étude « Filières – SNPE » ;
- La création d'un espace test agricole « en archipel » ;
- L'étude de caractérisation des parkings publics de plus de 1500 m².

Le prochain comité de pilotage se tiendra en décembre 2026 et permettra d'établir un bilan / perspective de ce contrat.

VU la circulaire n°6231/SG du Premier Ministre datée du 20 novembre 2020 fixant le cadre de l'élaboration des Contrats territoriaux de Relance et de Transition écologique (CRTE),

VU la délibération n°186 du conseil communautaire du 8 juillet 2021 approuvant le projet de CRTE et son plan d'actions,

VU la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 approuvant l'avenant d'actualisation du CRTE,

Suite au comité de pilotage qui s'est réuni le 18 décembre 2025 au siège de GrandAngoulême, en présence des élus et des représentants des services de GrandAngoulême dont ceux de la Direction de la coopération internationale, de la contractualisation et du co-financement communal en charge de la gestion de ce dossier, et de la Préfecture,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°2 au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) et son plan d'actions.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou ses représentants, à signer cet avenant et tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

ANNEXES : Annexe 1 : Avenant n°2 au CRTE ; Annexe 2 : Plan d'actions